#### Royaume du Maroc

Ministère de l'Intérieur Projet de Décret n°2-14-550 du ......(.......................) modifiant et complétant le décret n° 2-03-48 du 27 moharrem 1424 (31 mars 2003) pris pour l'application du décret-loi n° 2-02-645 du 2 rejeb 1423 (10 septembre 2002) portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume.

## Le Chef du Gouvernement,

Vu le décret n° 2-03-48 du 27 moharrem 1424 (31 mars 2003) pris pour l'application du décret-loi n° 2-02-645 du 2 rejeb 1423 (10 septembre 2002) portant création de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume;

# Pour contreseing

Après délibération en Conseil de Gouvernement réuni le ......

#### **DECRETE:**

### **Article Premier**

# Le Ministre de l'Intérieur

Les dispositions des articles premier et 2 du décret susvisé n°2-03-48 du 27 moharrem 1424 (31 mars 2003) sont modifiées et complétées ainsi qu'il suit :

- « <u>Article premier</u>: le siège de l'Agence pour la Promotion et « le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du « Royaume est fixé à **Lâayoune**.
- « <u>Article 2</u>: Le conseil d'administration de l'agence comprend, sous « la présidence du Chef du Gouvernement :
- « L'autorité gouvernementale chargée de l'Intérieur ;
- « -L'autorité gouvernementale chargée de l'Urbanisme et de
- « l'Aménagement du Territoire National ;
- « L'autorité gouvernementale chargée de l'Economie et des
- « Finances;
- «-L'autorité gouvernementale chargée de l'Agriculture et de
- « la Pêche Maritime;
- « L'autorité gouvernementale chargée de l'Emploi et des Affaires
- « Sociales;
- « L'autorité gouvernementale chargée de l'Education Nationale et de
- « la Formation Professionnelle;
- « L'autorité gouvernementale chargée de la Jeunesse et du Sport ;
- « L'autorité gouvernementale chargée de l'Enseignement Supérieur,
- « de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres;

# Le Ministre de l'Economie et des Finances

« - L'autorité gouvernementale chargée de l'Artisanat, de l'Economie « Sociale et Solidaire ; « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Equipement, du Transport « et de la Logistique; « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Energie, des Mines, de « l'Eau et de l'Environnement; « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Industrie, du Commerce, « de l'Investissement et de l'Economie Numérique; « - L'autorité gouvernementale chargée du Tourisme; « - L'autorité gouvernementale chargée de la Santé ; « - L'autorité gouvernementale chargée de l'Habitat et de la Politique « de la Ville; « - Le Wali de la Région de Lâayoune-Boujdour-Sakia « El Hamra; « - Le Wali de la Région d'Oued Eddahab-Lagouira; « - Le Wali de la Région de Guelmim-Es Smara. « Dans le mois .....; « la convocation précise.....; « Dans les mêmes formes et délais, le président du conseil « d'administration convoque les présidents des conseils des Provinces « de ......Aousserd et Tarfaya lorsque leur participation (la suite sans modification)

#### Article deux

le présent décret sera publié au bulletin officiel